



MAIRIE D'AIGNE  
8-10 Place de la Fontaine  
34210 AIGNE

Tel: 04.68.91.22.47  
Fax: 04.68.91.80.65  
mairie-aigne34@orange.fr

## **PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2023**

Ouverture de la séance : 18 heures 30

Présents : FRAISSE Yves, VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, CARRERE Nathan, Mary DECOR, MAS Claude, VERMER Josiane, CHOUPAC Gérard.

Absents/excusés : GLEIZES Julien (pouvoir à Madame VIDAL Dominique)

Secrétaire de séance : Dominique VIDAL

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 avril 2023.
- 2/ Délibération autorisant les poursuites par Madame l'Inspectrice Divisionnaire de Saint Pons de Thomières.
- 3/ Demande FAIC 2023 auprès du Conseil Départemental de l'Hérault.
- 4/ Adhésion de la commune au Régime Forestier.
- 5/ Questions et informations diverses : suivi du dossier des yourtes – devis sur l'installation climatisation gîte 604.

\*\*\*\*\*

### **1/- Approbation du procès-verbal séance du 19 avril 2023**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 19 avril 2023.

Approuvé par les membres du conseil municipal présents lors de la séance.

### **2/- Délibération autorisant les poursuites par Madame l'Inspectrice Divisionnaire de Saint Pons de Thomières.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.1617-24, L2122-19, L.2122-22 et L.2122-24

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 organisant les règles de la comptabilité publique, notamment en ce qui concerne la séparation de l'ordonnateur et du comptable public, modifié par le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à la simplification des procédures de recouvrement des produits locaux ;

VU la demande du comptable du Service de Gestion Comptable Ouest Hérault ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**Article 1 :** d'autoriser le comptable du service de gestion comptable Ouest Hérault, à recourir envers les redevables défaillants, aux saisies administratives à tiers détenteurs (employeurs, banques, notaires, CAF, etc.) et aux différentes procédures civiles d'exécution (saisie des rémunérations, saisie-attribution CAF, saisie mobilière, saisie attribution de créances, etc.), et toute autre poursuite, sans solliciter l'autorisation préalable de Monsieur le Maire pour tous les titres et pour tous les budgets de la collectivité (principal et annexe)

**Article 2 :** étant précisé que cette autorisation s'applique au budget principal de la commune ainsi qu'à ses budgets annexes et pour la durée du mandat de Monsieur le Maire

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent. :

### **3/ Demande FAIC 2023 auprès du Conseil Départemental de l'Hérault.**

Monsieur le Maire précise et expose :

- la commune peut bénéficier du fonds d'aide à l'investissement communal (FAIC) à hauteur de 20 000,00 € (vingt mille euros) pour des projets s'inscrivant dans le domaine du patrimoine et le domaine de la voirie.
- Des travaux sont prévus pour le patrimoine : réfection du barbecue espace public Boulodrome, toiture du préau et de l'école, isolation logement communal, installation pompe à chaleur logement communal, construction d'un columbarium.
- le montant de ces travaux est estimé 31 834,44€ HT, soit 35 194,25€ TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de programmer ces travaux avec la répartition des hors programmes départementaux suivante :

- 20 000,00€ de l'aide sur les projets patrimoine

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :**

- approuve ces dispositions et donne son accord pour la programmation des travaux sur le patrimoine : réfection du barbecue public Boulodrome, toiture du préau et de l'école, isolation logement communal, installation pompe à chaleur logement communal, construction d'un columbarium.
- dit que la somme de 20 000,00 euros des fonds d'aide à l'investissement aux communes 2023 sera portée sur le patrimoine
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la suite de ce dossier.

#### 4/ Adhésion de la commune au Régime Forestier.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt qu'il y aurait à faire procéder à l'application du Régime Forestier aux parcelles cadastrales appartenant à la Commune et formant l'assiette foncière de la forêt communale d'AIGNE en vue d'assurer une surveillance et une gestion durable des terrains dans le cadre du Régime Forestier.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur :

1/ L'application du Régime Forestier aux parcelles cadastrales appartenant à la Commune et constituant la forêt communale d'AIGNE suivant le tableau ci-après :

DEPARTEMENT	COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEUDIT	SURFACE
34	AIGNE	D	453	Le Laurat	12ha08a00ca
34	AIGNE	D	481	La Leque	83a49ca
34	AIGNE	D	472	Sainte Lucaire	95a54ca
34	AIGNE	D	16	Sainte Lucaire	4ha57a10ca
34	AIGNE	B	188	Saumelongue	3ha98a40ca
34	AIGNE	B	496	Col de cas	6ha51a64ca
34	AIGNE	B	285	La Garde	7ha54a00ca
				<b>TOTAL</b>	<b>36ha 48a 17ca</b>

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, demande :

1/ L'application du Régime Forestier aux parcelles cadastrales appartenant à la Commune et constituant la forêt communale d'AIGNE pour une superficie de 36 ha 48a 17ca et cadastrées sous les références inscrites sur l'extrait de matrice cadastre certifié par Monsieur le Maire, joint à la présente délibération.

#### 5/ Questions et informations diverses

5-1/ Accord de subvention en DETR 2023 (Etat) pour le projet de l'aire multisport. Montant attribué 23 437.04€, en complément de la subvention du département. L'aire multi sport est donc subventionnée à 80%

5-2 / Suite à la médiation interrompue, un courrier a été adressé à Monsieur Viven et Madame Charry pour leurs éventuelles observations sur la reprise de la procédure de mise en demeure.

5-3 / Pompe du surpresseur de « Son Rêve » changée pour une optimisation du fonctionnement. Projet d'aménagement de deux habitations et d'une cave aux Mouleyres par Monsieur Jérôme Portal.  
Montant des travaux 11 916.00€ TTC avec maîtrise d'œuvre.

5-4/ Visite de Monsieur Luc Gagnard, inspecteur de l'éducation nationale, à l'école d'Aigne le lundi 19 juin 2023.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur Le Maire lève la séance à 19 heures 45

Le 26 juin 2023,

Le Maire  
  
Yves FRAISSE

Le secrétaire de séance  
  
Dominique VIDAL